

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 5 février 2024

Objets de la session de février 2024 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

MA 06.02.2024 Pt. 6

Contre-projet concernant l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » (votation populaire)

Le comité du Club des communes constate que l'initiative constitutionnelle est inapplicable en l'état. Cependant, l'attente de la population est claire et doit être prise en considération comme sonnette d'alarme. Le comité du Club des communes se positionne favorablement sur le contre-projet en la version proposée et considère que le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour garantir la prise en charge rapide pour toute la population. Dans cette couverture, il s'agit de développer les mesures pour assurer l'égalité de traitement pour toute la population en ce qui concerne les régions linguistiques et périphériques.

MA 06.02.2023 Pt. 7

Egalité pour les Fribourgeois-es en matière de prise en charge en ambulance

Le comité du Club des communes prend acte de la motion citée en titre et de la réponse du Conseil d'Etat. Il rapporte la position de l'ACF et des communes qui relève justement cette inéquité et renvoie au contre-projet du Conseil d'Etat qui le corrige, à la suite de ces interventions. Dès lors, le comité du Club des communes soutient la motion au cas où le contre-projet ne passerait pas.

ME 07.02.2024 Pt. 3

Prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes

Le comité du Club des communes entre en matière sur la nouvelle loi sur les prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes. Il rappelle qu'il s'agit d'un postulat de la Constitution qui a été voté par le peuple fribourgeois il y a 20 ans cette année. Nous sommes satisfaits que l'Etat ait suivi la proposition de l'ACF d'instaurer des mesures d'accompagnement sociales, afin que les personnes bénéficiaires puissent espérer une intégration dans la vie sociétale et économique, ainsi que la prise en considération d'un revenu hypothétique les protégeant.

Pour ce qui sont des propositions, le comité du Club des communes prend acte avec attention du projet bis de la commission parlementaire. La modification de l'âge de 8 à 12 ans était une proposition du premier projet en consultation. Le délai de carence (1 année) est sensiblement plus ouvert que les cantons voisins qui ont déjà mis en place les PC Familles : Vaud, 3 ans de délai de carence ; Genève, 5 ans de délai de carence.



En outre, aucune mesure de contrôle n'est prévue comme c'est le cas pour d'autres politiques publiques et pour l'aide sociale. S'agissant de la répartition financière et compte tenu du postulat constitutionnel qui attribue la tâche à l'Etat (art. 60 al.1 et 2 Cst.), le financement doit être supporté par l'Etat.

ME 07.02.2024 Pt. 4**Loi sur le Service du registre du commerce (LSRC) – révision partielle**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de révision partielle. Les adaptations sont principalement d'ordre formel, liées à la modernisation du droit fédéral pour que le registre du commerce continue de garantir la sécurité juridique et la fluidité des relations d'affaires. En ce qui concerne la légalisation par les communes des signatures, elle constitue un outil de flexibilité et de facilitation en faveur des entreprises. Les communes disposent de la liberté pour choisir d'exercer (ou non) cette compétence, le cas échéant elle est soumise à autorisation de la Direction. Nous soutenons la mise en place d'une formation à l'attention des communes intéressées.

ME 07.02.2024 Pt. 5**Loi sur l'accès des jeunes aux médias (Mise en œuvre de la motion 2022-GC-60)**

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de loi. Il remarque la contribution des communes d'informer, au moins une fois par année, les jeunes atteignant la majorité d'âge, de l'existence de la mesure et des modalités à leur choix. L'opportunité se présente lors des événements qu'elles organisent pour accueillir les jeunes citoyens. ou dans le cadre de la publication des bulletins communaux. La solution de mise en œuvre a été développée par le Service concerné en collaboration avec l'ACF de manière à être pragmatique, simple, accessible et correspondant aux habitudes des jeunes.

ME 07.02.2024 Pt. 6**Les mesures locales et bas seuil, un investissement pour l'avenir des jeunes en difficulté**

Le comité du Club des communes prend acte des considérations et réponses au mandat. Les mesures mises en place durant la période COVID-19 étaient liées à la situation particulière. Le comité du Club des communes considère qu'il faut éviter que le saupoudrage de mesures soit plus coûteux en frais administratifs que les mesures elles-mêmes. Les communes sont compétentes en la matière et il leur appartient de compléter leur dispositif si nécessaire.

JE 08.012.2024 Pt. 5**Adaptation automatique des forfaits d'entretien d'aide sociale aux recommandations de la CSIAS**

Le comité du Club des communes relève que déterminer une adaptation automatique prive la marge d'appréciation cantonale. Il faut savoir que les communes et les associations de communes se déterminent régulièrement en soutenant l'adaptation des forfaits. Il s'agit aussi de préciser que ces décisions successives nécessitent à chaque fois une mise à jour des logiciels des communes et des associations de communes, ce qu'elles entreprennent à leurs frais. Le comité du Club des communes est partagé sur la marche à suivre. Cependant, il rappelle que l'aide sociale est de compétence des communes et des associations de communes. Il s'oppose à ce que les communes paient sans décider.



En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire